

Image not found or type unknown



Annulation bail avant possession des lieux

Par **Charlouis**, le **09/08/2016** à **22:40**

Bonjour, nous avons signé un bail avec des locataires au mois de juin pour une entrée dans notre maison meublée mi-août. Ils informent le 8 août qu'ils ne veulent plus la maison. Nous sommes passés par une agence et avons payé les frais d'agence, les locataires également. Nous voulons donc remettre notre maison en location mais l'agence nous informe que nous devons repayer les frais lors de la signature avec des nouveaux locataires. Comment est-ce possible? Merci